



Elections Professionnelles

Du 30 novembre au 06 décembre 2018

**RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS
INADMISSIBLE EN LIEU ET PLACE D'ATPN**

La DCCRS vient d'ouvrir de nombreux postes de contractuels dans les CRS en lieu et place d'ATPN. Les contrats sont des CDD d'une durée de 12 mois renouvelables une fois.



**Le SNAPATSI dénonce
ce recrutement massif de contractuels
en lieu et place des adjoints techniques PN**

La transformation de postes de fonctionnaires en postes de contractuels est de nature à précariser fortement les agents et à créer d'importants problèmes de gestion dans les services.

De surcroît, ces agents contractuels qui peuvent être appelés à participer aux déplacements, ne pourront percevoir l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT). S'ils sont sédentaires, de facto, cela engendrera un suremploi des ATPN ! Ce qui n'est pas acceptable !

Quelle sera la formation de ces contractuels ?

Quelle sera leur protection en cas de difficultés ?

Comment fonctionneront les services avec des agents qui seront affectés sur une courte durée ?

Quel est l'intérêt de l'administration ?

Le SNAPATSI n'accepte pas que les agents techniques soient considérés comme des « low-cost », dans le seul but pour l'administration de faire des économies budgétaires.

Le SNAPATSI estime, au contraire, que les postes d'adjoints techniques, quelques soient leur spécialité, doivent tous rester des postes de fonctionnaires.

Le SNAPATSI rappelle qu'il dénonce depuis des années, l'insuffisance de recrutements d'ATPN.

Le SNAPATSI exige l'organisation urgente d'un concours permettant de pourvoir les postes vacants dès début 2019

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatssi@snapatssi.fr



cliquez, votez

